



Règlement de la course

Les Pieds Dans Le Sablon

2022

Article 1: organisation

L'Association Sportive Aquasports organise le 20 juillet 2022 une course à pieds de 8km, une course à pieds de 4km et deux courses enfants de 500m et 2km sur la commune de Saint Cyprien. Les départs seront à 18h00 pour les courses enfants, et à 19h15 pour les courses adultes depuis l'Office du Tourisme de Saint Cyprien.

Article 2: participation

Cette épreuve est ouverte à tous et à toutes sous condition d'âge :

- catégorie cadet minimum pour le 8 km
- catégorie minimes minimum pour le 4km
- catégorie benjamin pour le 700m enfants
- catégorie poussin pour le 500m enfants

Ces règles sont définies par la réglementation de la fédération française d'athlétisme pour les courses hors-stade. Les coureurs doivent être en possession :

- -D'une licence Athlé Compétition, Athlé running, d'un pass J'aime courir, délivré par la FFA. (Les autres licences (Santé Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées).
- d'une licence TRIATHLON
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie.
- Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Les documents devront soit être validés suite à l'inscription par internet, soit être présentés (ou une photocopie) au moment du retrait du dossard.

Article 3: balisage

Le parcours sera fléché et balisé. Des signaleurs seront postés aux points jugés les plus délicats. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans modification du coût de l'inscription.

Article 4: classement

Les épreuves (4km et 8km) seront chronométrées par Chronosphère.

Tous les concurrents ayant respecté ce règlement seront classés.

En cas de litige ou contestation, le juge arbitre tranchera même si ce cas est non prévu au présent règlement ou au règlement FFA.

Article 6: inscription

2 possibilités sont offertes pour s'inscrire:

- Soit en ligne, sécurisé depuis le site web de Chronosphère jusqu'à la veille de la course
- Soit sur place le jour de la course à partir de 17h et jusqu'à 30min avant le départ de la course à la table d'inscriptions

Le règlement correspondant au parcours choisi devra être accepté sans réserve et les renseignements suivants seront demandés: NOM, PRENOM, ADRESSE, DATE DE NAISSANCE, CLUB, EMAIL et SIGNATURE du présent règlement.

La remise des dossards se fera le jour de la course à partir de 17h et jusqu'à 30min avant le départ à la table d'inscriptions.

Un droit d'inscription est fixé pour chaque parcours.

Article 7: assurance individuelle et comportement

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les coureurs doivent être en possession d'une assurance 'responsabilité civile'.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve.

Les éventuels incidents seront retransmis par les signaleurs au directeur de course, qui fera si nécessaire appel au poste de secours présent soit à l'arrivée, soit à l'équipe mobile de secours.

Les coureurs ne sont pas assurés par Aquasports qui décline toute responsabilité en cas d'accident. Néanmoins une équipe de secouriste sur place et mobile sera là pour apporter son secours en cas d'accident corporel.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Des postes de contrôle permettront de guider et de vérifier que les coureurs font le parcours sur lequel ils sont inscrits. En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant ne sera pas chronométré et sera 'hors course'.

Article 8: droit à l'image

L'autorisation est donnée aux organisateurs de la course ainsi qu'à leurs ayant droits tels que partenaires et médias d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 9: récompenses

Des récompenses seront offertes :

- aux trois premiers Benjamins du 2km,
- aux trois premières Benjamins du 2km,
- aux trois premiers Minimes du 4 km,
- aux trois premières Minimes du 4km,
- aux trois premiers hommes du 8 km,
- aux trois premières femmes du 8km.

Article 10: annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries...) ou de toute autre circonstance (pluie, vent...) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 11: visibilité

Le présent règlement est visible sur le site web des inscriptions.

Il sera également présenté au moment du retrait des dossards.